

AMNESTY INTERNATIONAL

RECOMMANDATIONS AU G20 2018

À PROPOS DES CONSÉQUENCES DES TECHNOLOGIES SUR L'EMPLOI DES FEMMES

Les pays du G20 représentent à eux seuls près des deux tiers de la population de la planète, plus de 80 % du PIB mondial et les trois quarts des échanges commerciaux. Placé cette année sous la présidence de l'Argentine et sous le thème de la « construction d'un consensus pour un développement juste et durable », le G20 offre à ces pays une occasion d'affirmer leur volonté collective de faire en sorte que les droits humains, en particulier l'égalité des genres, soient au cœur de la politique mondiale de développement durable qui continue de se développer. Ils donneraient ainsi un exemple important au reste du monde.

Amnesty International se félicite que le G20 s'intéresse à la numérisation et à l'avenir du travail, ainsi qu'au renforcement du pouvoir économique des femmes dans le contexte du développement durable. Elle salue aussi l'engagement pris par le G20 en 2014 de réduire de 25 %, d'ici à 2025, la différence entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes sur le marché du travail. Il est essentiel que les débats à ce sujet reposent sur un respect universel des droits humains et de la dignité humaine et reconnaissent que, dans notre monde de plus en plus connecté, la politique et le développement économiques doivent être élaborés et orientés de manière à réduire les inégalités et à faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord de la route, tout en favorisant une véritable obligation de rendre des comptes de toutes les parties prenantes. Compte tenu des nettes disparités entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi, le genre doit être au cœur des réflexions sur les droits humains dans ce contexte. À cet égard, nous invitons tous les membres du G20 à accorder une attention particulière aux Objectifs de développement durable, notamment l'Objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), l'Objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et l'Objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

LES CONSEQUENCES DES TECHNOLOGIES SUR LE DROIT DES FEMMES A L'EMPLOI ET SUR LES DROITS DES TRAVAILLEUSES

La multiplication des nouvelles technologies a entraîné une fragmentation des emplois, elle-même source de déstabilisation du monde du travail. De plus en plus d'entreprises essaient d'imposer des salaires plus bas et des conditions de travail moins bonnes, et les femmes sont touchées de manière disproportionnée par cette évolution. Cette nouvelle économie « des petits boulots » risque, si elle n'est pas correctement réglementée, de ne pas offrir une protection suffisante des droits des travailleurs et travailleuses et donc de favoriser leur exploitation. Par ailleurs, l'automatisation croissante va probablement entraîner des pertes d'emplois massives dans un avenir proche, en particulier aux dépens des postes les moins qualifiés, ce qui risque d'accroître encore la marginalisation sociale et économique des femmes. Selon certains universitaires, les femmes ont cinq fois plus de risques que les hommes d'être touchées par les avancées technologiques¹.

Cependant, si l'on veille à préserver les droits des travailleurs et travailleuses, la technologie peut aussi – à condition d'être utilisée de manière judicieuse – contribuer à faire progresser l'autonomie économique et sociale des femmes, notamment en stimulant des économies émergentes et en favorisant la transparence, la productivité et la souplesse pour les employés. Elle permet alors de promouvoir et d'améliorer l'égalité des genres (qui elle-même peut avoir des répercussions positives sur la croissance économique).

LES FEMMES DANS L'ECONOMIE « DES PETITS BOULOTS »

Les femmes s'acquittent d'une part disproportionnée des emplois informels et des tâches d'aide à la personne non rémunérées. Par ailleurs, dans beaucoup de régions du monde, elles sont plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel. Le développement croissant de nouvelles formes de travail occasionnel et à la demande dans le cadre de l'économie « des petits boulots » peut donc s'avérer bénéfique en offrant aux femmes plus de souplesse dans leur travail tout en leur assurant un complément de revenu. Toutefois, sans réglementation, cette fragmentation et cette flexibilité accrue du marché du travail peuvent aussi menacer sérieusement les droits socioéconomiques des femmes : leurs protections sont réduites et l'insécurité en matière d'emploi et de revenu s'aggrave, de même que la discrimination et l'exploitation. Les inégalités de pouvoir sur le lieu de travail, au sein de la famille et dans la société en général s'en trouvent alors renforcées. Pour que les femmes aient accès à un travail décent dans l'économie « des petits boulots », les États doivent mettre en œuvre les meilleures pratiques, telles que des congés parentaux, des services de prise en charge abordables et accessibles (pour les enfants, les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap), la flexibilité des horaires de travail (dans le respect de la réglementation sur le temps de travail), la sécurité sociale, des infrastructures de première nécessité, des protections contre la discrimination, l'égalité des salaires, la sécurité des conditions de travail, et des dispositifs de retraite (en particulier dans le secteur informel), comme recommandé par le G20 en 2017.

¹ Helen Hester, University of West London, *After Work: What's Left and Who Cares?*, <https://www.youtube.com/watch?v=yynnGV3RHv2c> (consulté le 13 mars 2017) ; Forum économique mondial, *The Future of Jobs. Employment, Skills and Workforce Strategy for the Fourth Industrial Revolution*, 2016, p. 39, http://www3.weforum.org/docs/WEF_Future_of_Jobs.pdf.

PERTES D'EMPLOIS DISPROPORTIONNEES ET MANQUE DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES FEMMES

L'automatisation risque de bouleverser un certain nombre de secteurs qui emploient majoritairement des femmes, en particulier dans les économies émergentes, où « les femmes sont généralement employées dans des secteurs moins productifs et moins bien rémunérés, à des postes moins pérennes et pour des salaires souvent beaucoup plus bas que les hommes² », par exemple dans l'industrie textile. C'est aussi dans ces secteurs que les conditions sanitaires et la sécurité sur le lieu de travail sont les moins bonnes. À l'inverse, les femmes sont sous-représentées dans les secteurs qui joueront un rôle important avec le développement de l'automatisation, tels que le secteur des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) – qui, en raison de préjugés sexistes, de clichés de genre et de la discrimination, reste fortement masculin. Par conséquent, au fur et à mesure que l'automatisation remplacera les tâches répétitives et souvent dangereuses, principalement effectuées par des femmes, les États vont devoir mettre en place des stratégies et des politiques pour offrir des perspectives d'emploi décentes aux travailleurs et travailleuses qui perdront leurs postes³.

Les meilleures pratiques pour atténuer ces risques et répondre à ces difficultés sont variables et doivent être mises en œuvre en tenant compte des questions de genre. Dans certains pays, il sera nécessaire d'engager des réformes structurelles afin de soutenir les secteurs qui risquent moins de subir les conséquences de l'automatisation. Dans d'autres, il faudra prendre des mesures concrètes pour combattre les pratiques abusives (telles que l'évasion fiscale et les transferts de bénéficiaires) qui privent les États de ressources essentielles à la mise en œuvre d'initiatives socioéconomiques en faveur d'un développement national qui n'exclue personne et qui respecte les obligations internationales en matière de droits humains.

De manière plus générale, les inégalités entre les genres restent inquiétantes dans l'accès et le recours aux technologies, et plus globalement dans le secteur des STIM. La fracture numérique est donc un important défi à relever, en particulier dans les zones rurales, ainsi que dans les pays moins développés. L'association de plusieurs facteurs tels que le genre, la situation socioéconomique et la géographie a souvent des effets discriminatoires cumulés qui accentuent les inégalités. Si l'on n'inverse pas cette tendance, les femmes seront touchées de manière disproportionnée par les conséquences des technologies sur le monde du travail, sans pouvoir pour autant profiter des perspectives apportées par la numérisation.

Des mesures doivent être prises pour tenter de surmonter la fracture numérique entre les genres, notamment en veillant à ce que les femmes et les filles disposent d'espaces sûrs qui leur soient réservés et où elles soient accompagnées pour apprendre à utiliser les technologies numériques et prendre confiance en elles dans ce domaine, qu'elles aient accès à des possibilités de formation et d'emploi dans le secteur des STIM, et qu'elles soient protégées de toute forme de violence en ligne et hors ligne, que ce soit durant le trajet domicile-travail, au sein du foyer, sur le lieu de travail ou sur Internet, comme l'a souligné le W20 (Women20) en 2017.

L'IMPORTANCE DE PROTEGER LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS POUR COMBLER LE FOSSE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les atteintes aux droits sexuels et reproductifs des femmes ont des répercussions sur ce qu'elles vivent sur leur lieu de travail et dans la société en général. Les femmes et les filles ne pourront jamais obtenir l'égalité totale avec les hommes dans l'accès et le recours aux technologies, notamment au travail, si elles ne jouissent pas de leurs droits d'expérimenter et d'exprimer leur sexualité, de bénéficier de soins appropriés de santé sexuelle et reproductive, de choisir d'avoir ou non des enfants, quand et combien, et de décider de se marier ou non, à quel moment et avec qui, sans avoir à craindre de poursuites, de discrimination, de contrainte ou de violence. Les États ne peuvent espérer combler la fracture numérique et réduire les inégalités de genre au travail sans mettre pleinement en œuvre ces droits fondamentaux.

Amnesty International appelle tous les États membres du G20 à :

- **analyser l'automatisation et la numérisation du travail sous l'angle des droits humains, en tenant compte des questions de genre par une attention suffisante aux réalités vécues par les femmes sur le lieu de travail et dans la société, notamment la discrimination contre les femmes dans l'accès à certains secteurs, la nécessité d'associer flexibilité et sécurité de l'emploi, et les formes spécifiques d'atteintes aux droits humains et de marginalisation ;**
- **repenser les systèmes de protection sociale de manière à répondre aux nouveaux modes de travail plus intermittents et davantage basés sur le numérique, en s'impliquant dans des initiatives nationales, régionales et internationales d'élaboration de normes et de promotion des meilleures pratiques, notamment celles qui permettent aux femmes d'accéder à des emplois décents dans un marché du travail en pleine mutation ;**
- **élaborer des stratégies et des politiques nationales adaptées et tenant compte des questions de genre en réponse aux bouleversements que va provoquer l'automatisation dans un avenir proche en termes de pertes d'emplois massives et par conséquent de pertes de revenu et de protection sociale ;**

² The Impact Initiative, *Automation, Women, and the Future of Work*, juillet 2017,

https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/13126/II_RRBBrief1.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

³ Voir par exemple Organisation internationale du travail (OIT), *ASEAN in Transformation: How Technology is Changing Jobs and Enterprises*, 2016, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_579553.pdf.

- **donner la priorité à l'éducation, en insistant fortement sur l'accès des femmes et des filles aux possibilités de formation et d'emploi dans le secteur des STIM ;**
- **garantir aux femmes et aux filles le respect de leurs droits sexuels et reproductifs et l'accès aux soins médicaux dans ce domaine ;**
- **veiller à ce que toutes les stratégies et politiques soient conformes aux conclusions adoptées par la 61e session de la Commission de la condition de la femme⁴, s'appuient sur les recommandations du Groupe de haut niveau pour l'autonomisation économique des femmes⁵ et contiennent des mesures visant à obliger les employeurs à respecter les normes en matière d'égalité des genres conformément aux Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU⁶.**

⁴ Disponible sur <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/61/csw-conclusions-61-fr-web.pdf?la=en&vs=5346>.

⁵ Disponible sur <http://hlp-wee.unwomen.org/-/media/hlp%20wee/attachments/reports-toolkits/hlp-wee-report-2017-03-taking-action-en.pdf?la=en> (en anglais).

⁶ Disponible sur <http://www.weprinciples.org> (en anglais).